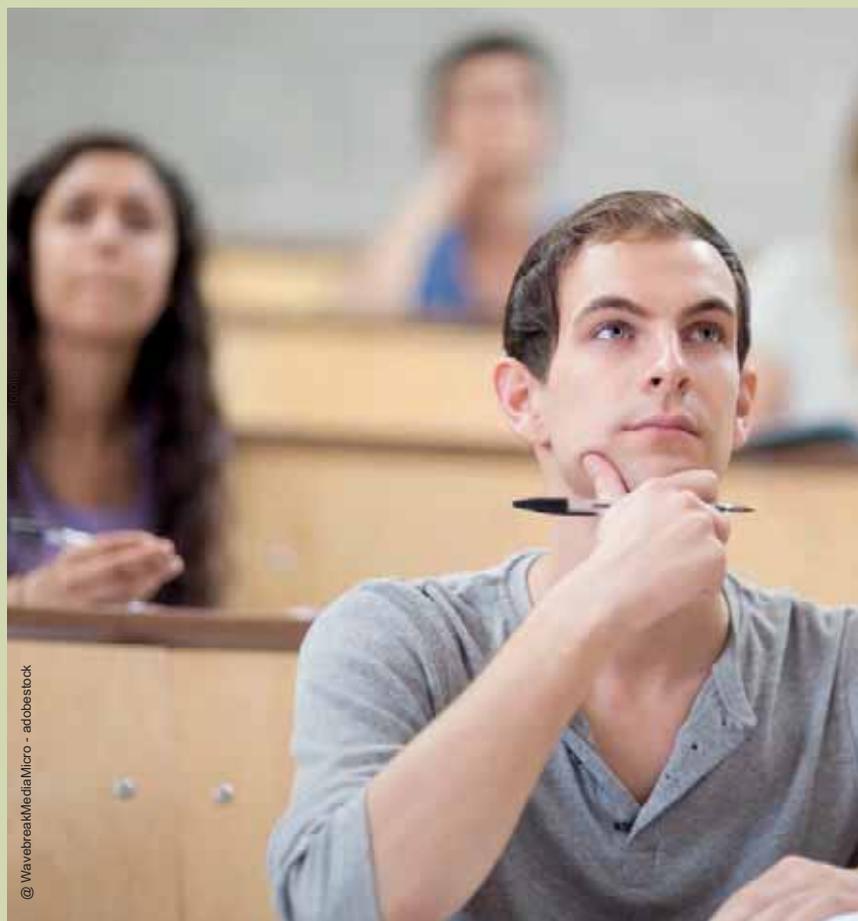


*Tout le monde s'accorde pour dire que la formation est essentielle, y compris notre ministre qui rappelait à la rentrée 2019 que la formation initiale et continue est un facteur essentiel d'accomplissement professionnel pour les professeurs et de réussite pour les élèves. Derrière cette belle unanimité, des divergences de fond ont conduit à de multiples réformes de la formation initiale et à une formation continue sclérosée.*

## Formation initiale : encore une réforme !



Ces dernières années, nous constatons une baisse toujours plus marquée du nombre d'inscriptions aux concours de recrutement du premier et du second degrés. C'est le cas plus particulièrement pour certaines disciplines comme les mathématiques, la physique-chimie, l'allemand ou encore les lettres classiques mais également aussi pour certaines disciplines de la voie professionnelle. Chez les professeurs des écoles, les académies de Créteil, Versailles, Guyane et Amiens notamment sont plus que jamais déficitaires. Les réformes successives de la formation initiale participent de cette baisse d'attractivité. Quant à la formation continue, elle n'est pas en reste. En effet, l'année dernière, lors des *Assises de la formation continue*, elle était jugée *insuffisante, inadaptée et inefficace* par l'écrasante majorité de ceux qui la vivent.

Ainsi donc, la nécessité de réformer la formation dans son ensemble doit être prise au sérieux si nous voulons inverser la tendance. Pour rappel, selon les résultats du *Baromètre Unsa Éducation 2019*, seuls 21 % des enseignants conseilleraient leur métier à un jeune de leur entourage contre 72 % qui ne le conseilleraient pas.

## HISTORIQUE

# La formation en quelques dates

**1794**

Première École normale primaire, chargée de former en 3 ans les instituteurs après qu'ils aient réussi le concours à niveau Brevet élémentaire (1833 : obligation pour chaque département d'avoir une École normale de garçons/ 1838 : première École normale qui forme les institutrices)

**1822**

Concours de l'agrégation obligatoire niveau baccalauréat pour devenir professeur du secondaire

**1839**

Première ébauche de formation initiale avec les conférences de préparation à l'agrégation pour les enseignants du secondaire

**1841**

Création des Écoles normales nationales d'apprentissage (Énna) chargées de dispenser une formation professionnelle en 2 ans aux professeurs des Centres d'apprentissage (aujourd'hui appelés lycées professionnels)

**1950**

Création du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes)

**1957-1978**

Création des Instituts de préparation aux enseignements du second degré (Ipes) qui recrutent à niveau Bac +1 pour préparer à une licence puis aux concours

**1978-1991**

Formation initiale assurée par les Centres pédagogiques régionaux (CPR) après la réussite du concours de façon à assurer une formation professionnelle initiale avant de passer les épreuves pratiques du Capes

**1989**

Recrutement des instituteurs élevé au niveau Bac +2 (Deug)



## LA FORMATION DES ENSEIGNANTS À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Pour l'école primaire, la création d'un concours de recrutement remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La formation de ces enseignants recrutés par concours incluait très largement l'apprentissage de gestes professionnels. À l'inverse, les professeurs du secondaire recevaient une formation exclusivement académique basée sur des conférences de préparation aux concours. Il faudra attendre les années 1980 pour que la formation aux pratiques professionnelles apparaisse pour la première fois. Dans les années 1990, les formations de tous les corps du premier comme du second degrés ont été centralisées. Après la première année à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), les lauréats des concours (à Bac + 3 puis 4) effectuaient une deuxième année qui leur permettait d'acquérir des gestes professionnels. En 2010, après avoir élevé l'accès au concours à Bac+ 5, la loi prévoyait que les lauréats exercent à temps complet sans n'avoir jamais vus d'élèves au cours de leur formation initiale. La loi dite de Refondation de 2013 a corrigé cette erreur en créant les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) chargées de former tous les enseignants de la maternelle au lycée.

Aujourd'hui, avec les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) et la réforme de la formation dont la mise en place est prévue à partir de septembre 2020, une énième modalité de formation voit le jour.

Adrien Misson

**1986**

Concours de professeur des écoles élevé au niveau Bac +2 suivi de 2 années de formation rémunérées

**1991**

Ouvertures des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) pour préparer les étudiants aux concours de l'enseignement 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés. Fusion des CPR, des Écoles normales et des Éna. Le recrutement des trois ordres d'enseignement est placé à Bac +3

**2010**

Réforme de la masterisation : nécessité d'avoir un Bac +5 pour passer les concours

**2013**

Les IUFM sont remplacés par les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé). Création d'un Master spécifique au métier de l'enseignement. Abaissement du concours à la première année de Master et obligation de Master pour être titularisé

**2019**

Création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) qui remplacent les Espé

**2022**

Retour des concours à Master 2

FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CPE

## Quelles modifications ?

**A**ujourd'hui, la formation des enseignants et CPE est en pleine mutation. En effet, les Master Meef vont connaître des modifications et de profonds bouleversements. Ce sera d'abord le tour du Master 1 en septembre 2020, puis celui du Master 2 à partir de septembre 2021. Le nouveau concours sera, quant à lui, placé en fin de Master 2 avec des épreuves d'admissibilité en mars et des épreuves d'admission en juin. Les épreuves des futurs concours s'annoncent d'ores et déjà peu professionnalisantes avec une survalorisation des savoirs disciplinaires au détriment des compétences didactiques et pédagogiques.

Le seul élément positif de cette réforme du concours serait une épreuve nouvelle qui consiste à tester la motivation des futurs enseignants lors de la présentation, entre autres, de leurs parcours personnel et professionnel et

qui leur permettra de se projeter dans le métier.

Après l'obtention du concours, les entrants dans le métier devraient bénéficier d'une formation continue d'une durée deux ans.

Adrien Misson



© dusanpetkovic - AdobeStock

NOS REVENDICATIONS

**L**a réforme de la formation est essentielle pour le système éducatif comme pour les personnels. Il est donc indispensable de prendre en considération le référentiel métier et de formation dans la construction des futures maquettes du Master Meef. Pour le SE-Unsa, cette réforme de la formation initiale ne peut pas se mettre en place dans un *timing* aussi serré mais, au contraire, doit s'inscrire dans la durée afin de favoriser un vrai travail de réflexion, d'anticipation et d'appropriation. Pour le SE-Unsa, l'entrée progressive dans le métier et l'apprentissage des gestes professionnels sont des éléments qui doivent être la colonne vertébrale de la formation initiale des enseignants, CPE et PsyEN via le dispositif de préprofessionnalisation et les expériences de pratique professionnelle en contexte.





FUTURS MASTER MEEF

## L'alternance comme principe ?

**L**a modification calendaire des concours de recrutement aux métiers de l'éducation auront désormais lieu au cours du second semestre de Master 2. Ceci va entraîner de profonds changements dans les maquettes des masters Meef aussi bien concernant les enseignements suivis par les étudiants que dans l'organisation

de leurs périodes de stage. Concrètement, les étudiants en alternance vont perdre le statut de fonctionnaire stagiaire. Ils seront désormais contractuels et leur service sera d'un tiers temps. Leur période de stage aurait lieu entre le deuxième semestre du M1 et le premier semestre du M2. Ainsi, le dernier semestre de leur formation leur servira à la préparation

de leur concours et à la rédaction de leur mémoire.

**Cette nouvelle organisation interroge** à plusieurs égards. En effet, des supports de stage à tiers-temps devront être trouvés en nombre suffisant dans le primaire comme dans le secondaire sur une période allant de février à février. Or, les temps partiels sont programmés à partir de septembre et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. La solution pourrait se trouver avec des stages de pratique accompagnée mais, là encore, des aménagements seront à prévoir.

De plus, si la somme approximative de 900 euros est annoncée pour un service à tiers temps, le dernier semestre de Master ne sera, quant à lui, pas rémunéré. Cela placera par conséquent les étudiants candidats au concours dans une situation précaire à un moment où le stress de réussir leur concours sera à son maximum.

### ET SI JE N'AI PAS DE MASTER MEEF ?

**A**ctuellement et également après la mise en place de la réforme, il est possible de ne pas avoir de Master Meef et de s'inscrire à un concours de recrutement de l'enseignement avec un autre master ou équivalent. Pour ces lauréats, il est prévu une formation après la réussite au concours prenant en compte le parcours individuel de chacun. En effet, ils ne seront pas passés par le processus d'alternance et d'apprentissage progressif des gestes professionnels que proposera le Master Meef.

Là encore, les interrogations sont nombreuses. Quel sera le dispositif qui accompagnera et aidera ces fonctionnaires stagiaires ? On parle d'une possibilité pour eux d'avoir un service à mi-temps en face à face élèves et de pouvoir se former sur l'autre partie du temps. Pour le SE-Unsa, il est essentiel de proposer à ces futurs collègues un accompagnement qui prendra en compte le fait qu'ils n'auront potentiellement jamais vu d'élèves et ne se seront jamais confrontés à la réalité de terrain.

Adrien Misson

# De la formation continue au parcours professionnel

**L**a crise sanitaire liée au Covid-19 a mis en lumière que, plus que jamais, la formation doit être adaptée aux besoins de terrain et non aux injonctions ministérielles souvent hors-sol. Cette même crise a retardé la mise en œuvre du schéma directeur de la formation continue qui doit permettre la mise en place de formations conçues en fonction des attentes et des besoins des personnels.

Pour le SE-Unsa, ce recueil doit passer par des plateformes dédiées, bien en amont de la conception des formations, afin que les cadres de la formation puissent établir de réels plans de formation, adaptés aux conditions locales d'exercice et répondre aux problématiques collectives et individuelles.

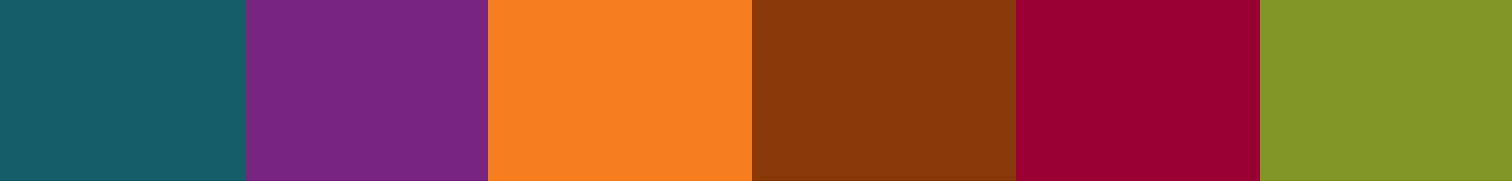
Il s'agit là d'un nouveau paradigme pour la formation : loin d'être une succession de séquences de formations sans lien entre elles, souvent subies, il s'agit d'envisager le parcours professionnel dans sa globalité afin de répondre aux besoins de formation au sens large. Ainsi, formation continue, ressources humaines de proximité et accompagnement (le deuxième volet de l'évaluation des personnels, pendant du rendez-vous de carrière) doivent permettre à tous les personnels d'évoluer tout au long de leur carrière, que ce soit pour augmenter leur expertise dans leurs compétences professionnelles, ou pour acquérir de nouvelles compétences en vue d'une mobilité professionnelle, de manière adaptée.

Karine Lamoureux

## RECONNAISSANCE DES FORMATEURS

**L**a crise dite du Covid-19 a montré que les personnels savaient s'adapter, vite et bien, aux nouvelles situations. L'autoformation a en effet été de mise pour de nombreux enseignants, CPE, PsyEN et accompagnants et les compétences ainsi acquises doivent être valorisées (lors des rendez-vous de carrière, par des certifications, etc.). Mais l'autoformation ne doit être que l'une des nombreuses modalités de formation, les autres modalités relevant de l'institution et devant être mises en œuvre par les formateurs. En effet, les formateurs sont des ingénieurs de la formation et non des prescripteurs de plans nationaux imposés par des marottes ministérielles (par exemple les fondamentaux). Ce sont eux qui ont été largement sollicités pour conseiller les enseignants ces derniers mois et ce sont eux qui accompagneront les équipes et notamment les entrants dans le métier lors de la rentrée 2020 qui sera nécessairement particulière. Leur engagement professionnel doit être reconnu.





© WavebreakMediaMicro - adobe stock